Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le jeudi 09 février deux mille douze à vingt-heures trente.
Le 25 janvier 2012,

Le Maire :

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2012 :

*L' an deux mil douze, le neuf février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.*
*Étaient présents :*
*Mmes et MM. LEU Gérard, MARIE Joël, BEAU Frédéric, RICHARD Daniel, DELAMOTTE Guy, LE GUENNEC Stéphane, MARIN Dominique, FRANCOIS Luc, PANKAR Valérie, PITEL Claire et LORILLU Éric.*
*Absents excusés : MM. LEPAGE Thierry (pouvoir à Frédéric BEAU), MARIE Jean-Claude (pouvoir à Gérard LEU).*
*Absente : Mme BOULAIS Murielle.*
*Secrétaire de séance : M. BEAU Frédéric.*

**1° DEMANDE DE SUBVENTION AU SENATEUR POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis qui ont été établis dans la perspective de la réalisation des travaux d'extension de la salle des fêtes communale. Le montant total de ces travaux s'élève à 27 270,07 € hors taxes.
Compte tenu de l'importance de ce montant, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de M. Jean-Léonce DUPONT, Sénateur, au titre de la réserve parlementaire.
Après avoir examiné le plan de financement des travaux d'extension de la salle des fêtes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) de solliciter une subvention de trois mille euros ( 3 000,00 €) auprès de M. Jean-Léonce DUPONT, Sénateur du Calvados, au titre de la réserve parlementaire.

**2° DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (AIDE AUX PETITES COMMUNALES RURALES) POUR L'ANNEE 2012 : EXTENSION DE LA SALLE DES FETES, TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les critères d'attribution de la subvention d'Aide aux Petites Communes Rurales par le Conseil Général à la Commune ; à savoir que cette subvention est de 40 % d'un montant de dépenses subventionnables de 31 000 € hors taxes, soit 12 400 €. En outre, il est possible de faire porter cette subvention sur deux projets différents, au plus.
Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour l'année 2012, de faire porter la subvention sur deux projets et selon la répartition suivante :

- Extension de la salle des fêtes communale : Demande d'une subvention de 8 000,00 €, c'est à dire à hauteur de 20 000,00 € de dépenses subventionnables.
- Travaux sur le réseau d'assainissement pluvial :

Demande d'une subvention de 4 400,00 €, c'est à dire à hauteur de 11 000,00 € de dépenses subventionnables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) de solliciter la subvention d'Aide aux Petites Communes Rurales auprès du Conseil Général dans les formes proposées par Monsieur le Maire et charge ce dernier de produire tout document nécessaire à son obtention.

**3° DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR L'ANNEE 2012 : PROGRAMME DE VOIRIE 2012 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de rénovation des voiries communales pour l'année 2012, établi à la suite des séances de Conseil Municipal de préparation du budget de l'exercice 2012.

Le programme de rénovation des voiries, pour l'année 2012, consiste en la réfection des chaussées de la rue de l'Église (uniquement la partie communale), de la rue de la Salle des Fêtes et de la rue des Courts Sillons. Le montant estimatif de ces travaux de voirie communaux est de 101 424,39 € hors taxes qui seront financés sur les fonds propres de la commune, à l'exception des canalisations d'assainissement pluvial ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général (A.P.C.R.) et déduction faite de la présente demande.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu de l'étude réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le montant prévisionnel des travaux éligibles (à savoir les grosses réparations de voirie) à la D.E.T.R. s'élève à 53 790,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour), de solliciter la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Calvados pour le programme de réfection des voiries communales 2012 et de charger Monsieur le Maire de produire tout document nécessaire à son obtention.

**4° SUBVENTIONS AUX FAMILLES POUR LES SEJOURS SCOLAIRES ORGANISES PAR LE COLLEGE JEAN DE LA VARENDE DE CREULLY :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois séjours scolaires organisés par le Collège Jean de la Varende de Creully pour l'année 2012.

Pour le séjour à Paris pour lequel la participation demandée aux familles est de 300,00 € et auquel quatre enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 45,00 € par enfant.

Pour le séjour au ski pour lequel la participation demandée aux familles est de 380,00 € et auquel dix enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 57,00 € par enfant.

Pour le séjour en Angleterre pour lequel la participation demandée aux familles est de 263,00 € et auquel quatre enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 40,00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix pour), de verser les subventions aux familles proposées par Monsieur le Maire, soit un montant total de 910,00 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget communal.

***Ainsi fait et délibéré en séance publique le jeudi neuf février deux mille douze.***